Règlement spécifique

Règlement spécifique – 02



Le groupe et son chef de groupe

LE GROUPE ET SON CHEF DE GROUPE

Les charges et fonctions du chef de groupe sont les suivantes; et sont mises à l'essai pour une période indéterminée :

• Le Groupe et son Chef de Groupe

LE GROUPE

Le groupe est une communauté locale qui rassemble une ou plusieurs unités de l'Association des Aventuriers de Baden Powell, les chefs et cheftaines de ces unités, les jeunes qui composent ces unités, les parents de ces jeunes et tout adulte qui désire supporter la vie du groupe

LE CHEF DE GROUPE

Le groupe est dirigé par le chef de groupe. Le chef de groupe doit assurer la qualité, la présence, la permanence et la croissance du groupe dans son milieu.

Critères de nomination

- ➤ Être Scout ou Guide
- Avoir accumulé un minimum de trois ans d'expérience de service actif dans le mouvement, dont un minimum de un an dans le groupe concerné.

Le chef de groupe est nommé par le commissaire général, sous la recommandation du commissaire aux groupes et au développement. Les modalités du choix de chef de groupe sont établies par le groupe, avec l'aide, au besoin du commissaire, aux groupes et développement et peuvent varier selon les circonstances.

Principales qualités d'un chef de groupe

- ➤ Un homme ou une femme engagé (e);
- ➤ Un scout ou une guide connaissant le mouvement;

- Un éducateur, un accompagnateur;
- > Un communicateur, un rassembleur;
- ➤ Un ami.

Responsabilités et devoirs du chef de groupe nommé :

1.

- ➤ Il est le représentant local de l'association;
- ➤ Il a à cœur les intérêts du groupe dont on lui confie la direction;
- ➤ Il coordonne l'ensemble des activités du groupe en accord avec la méthode et les règlements de l'association et des règlements internes du groupe;
- ➤ Il veille à la qualité de l'éducation dispensée auprès des jeunes au moyen de rencontres, de visites, de contrats, de directives écrites et de révisions des programmes et des plans d'action des unités du groupe;
- ➤ Il s'assure auprès des maitrises que la méthode, la pédagogie, cérémonial, l'uniforme et les directives de l'Association sont respectés. Sans devenir l'intermédiaire, il favorise les communications entre les chefs des unités du groupe et le commissariat;
- ➤ Il a la volonté d'ouvrir le groupe à toutes les branches et favorise le recrutement;
- Il œuvre, en équipe, avec le commissaire aux groupes et développement, au bon fonctionnement de son groupe et à une dynamique saine au sein de l'AABP.

2.

- ➤ Il oriente et supervise la direction et a bonne gestion du groupe;
- ➤ Il fournit, au besoin, aux unités du groupe des outils administratifs qui permettent et assurent le suivi et la gestion du groupe;
- ➤ Il guide, éclaire, soutient et élargit l'action éducative au sein du groupe en adoptant son aide et ses conseils aux unités qui en ont besoin;
- ➤ De concert avec le commissaire de branche, il supervise le travail de maitrise et l'atteinte des objectifs visés en ce qui regarde la pédagogie et la méthodologie en demandant, par l'exemple, les buts et objectifs, les programmes annuels, les programmes de camps etc....;
- ➤ Il veille à la qualité du scoutisme et du guidisme offerts par les unités à leurs jeunes en s'assurant que les objectifs proposés par l'association sont poursuivis;
- ➤ Il s'assure que toutes les branches ont leur place au sein du groupe.

3.

- ➤ Il assure la qualité et la continuité de la direction du groupe et des unités qui le composent;
- ➤ Il recommande, au besoin, la nomination d'un assistant chef de groupe pour l'aider dans l'exercice de sa tache;
- ➤ IL recommande, pour les nominations des nouveaux chefs et assistants des unités du groupe, en fonction des critères établis;

- ➤ Il recommande pour les actions sérieuses, le renvoi des chefs et assistants de chacune des unités du groupe;
- ➤ Il anticipe les départs de chefs et d'assistants;
- > Il accompagne les chefs d'unités dans leurs recherches et dans la préparation de relève;
- ➤ Il assure de l'éducation, du perfectionnement et de la formation des chefs de tous rangs en promouvant les camps de formation de l'association, les échanges et l'entraide entre les chefs.

4.

- ➤ Il prévoit et assure, en collaboration avec les chefs d'initiés, le recrutement des jeunes pour chacune des unités;
- ➤ Il sensibilise les chefs du groupe à la montée des jeunes vers les unités ainées avec leurs collaborations, il organise des activités visant à faire connaître ces unités aux plus jeunes et s'assure d'une bonne communication entre les unités à ce sujet;
- ➤ Il prépare des activités de recrutement;
- ➤ Il fait publier des articles de journaux afin de faire connaître le groupe;
- ➤ Il prépare des circulaires pouvant être distribues dans les écoles, les centres de loisirs, etc.;
- ➤ Il communique avec d'autres chefs de groupe afin de favoriser, au besoin le passage des jeunes d'un groupe à un autre.

5.

- ➤ Il assure de bonnes relations avec le comité des parents;
- ➤ Il représente le groupe au sein du comite des parents et s'assure qu'il ya une représentation sur les différents comites le concernant;
- ➤ Il demeure ouvert aux besoins du comité de parents, tout en se souvenant qu'en tout temps, le comite est compose de parents qui n'ont pas à s'ingéré dans le déroulement des activités, mais qui sont en droit de poser des questions en tant que parents sur le fonctionnement du groupe et les unités qui le composent;
- ➤ Il représente le comite de parents auprès des d'unités. Par exemple, Il s'assure que toutes les unités du groupe font leur part quant aux activités de financement pour ce qui concerne le groupe.

6.

- ➤ Il assure la bonne visibilité du groupe ainsi que de bonnes relations avec les représentants des institutions, des organismes du milieu et des paroisses;
- Le chef de groupe est le seul représentant officiel du groupe;
- ➤ Il est responsable des communications externes du groupe. Il demande, auprès du Conseil d'administration de l'Association, les approbations requises selon les besoins,
- ➤ Il s'assure que les chefs s'acquittent des diverses formalités usuelles concernant les relations extérieures de leur unité et encourage ces chefs à prendre contact régulièrement avec les parents de leurs jeunes.

7.

➤ Il convoque et préside, chaque fois que cela est nécessaire ou à la demande des maitrises, la réunion de groupe ou de chefs;

- ➤ Il préside ou délègue la présidence des conseils de groupe et de chefs;
- ➤ Il voit à l'exécution des décisions prises en conseil du groupe;
- ➤ Il crée des groupes de travail pour l'organisation d'activités spécialistes selon les besoins du groupe;
- ➤ Il assume la responsabilité du fonctionnement des équipes et comités particuliers du groupe;
- ➤ Il prépare l'ordre du jour des réunions de concert avec les chefs des unités.

8.

- ➤ Il favorise un esprit de groupe par des échanges, des rencontres et des activités;
- ➤ Il rassemble tous les membres du groupe autour des objectifs communs;
- ➤ Il prévoit les activités de groupe en tenant compte de chacune des unités;
- ➤ Il prépare le calendrier des activités du groupe et veille à ce qu'il soit respecté.

9.

- ➤ Il résout à l'aimable les différents conflits pouvant survenir entre les personnes composants le groupe;
- ➤ Il intervient à titre de médiateur dans les litiges n'ayant pu trouver de solutions aux autres instances;
- ➤ Il tranche les litiges si aucune solution ne se produit;
- Lors des situations plus délicates, il demande des conseils ou de l'aide auprès du commissaire général adjoint aux et de développement.

10.

➤ Il accomplit toute autre fonction utile dans l'intérêt du groupe.

LE CHEF DE GROUPE INVESTI

Le chef de groupe peut être investi selon les critères et la procédure définie.

Responsabilités et devoirs du chef de groupe investi

- 1. Il effectue l'ensemble des responsabilités et devoirs du chef de groupe nomme;
- 2. Lorsqu'il est autorisé par le commissaire de branche, il approuve les programmes de camp selon la procédure établie;
- 3. Il reçoit les promesses des chefs de tous les rangs au sein du groupe qu'il dirige, en s'assurant au préalable d'une préparation adéquate de l'aspirant selon la méthode de scout et de guide;
- 4. Avec le consentement du commissaire de branche, il investi les d'unité du groupe qu'il dirige lorsqu'ils ont démontré leur capacité à assumer leur rôle